



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 17 janvier 2023 – N° 10/H030

BUREAU

Réunion du 15 décembre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 15 décembre 2022 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	PRESENTATION DE SES TRAVAUX ET PROJETS PAR LE SSM COLLECTIVITES LOCALES.....	4
II.	ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DU CNIS ET LES ORIENTATIONS 2023	8
III.	PREMIER BILAN DU MOYEN TERME EN COURS (2019-2023)	14
IV.	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC	16
V.	ACTUALITES DE L'ESAC – ENJEUX POUR LE CNIS	21
VI.	ACTUALITES DU CNIS	21
	CONCLUSION	22

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
FAK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
MOURIAUX	François	Banque de France
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

Présidents de Commission

TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Newbridges
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BRIERE	Luc	Direction générale des collectivités locales
CLING	Jean-Pierre	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
De RAPHELIS	Magali	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUEE	Michel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie les membres du Bureau pour leur présence. Cette séance est importante, puisqu'elle conjugue l'histoire, c'est-à-dire l'articulation du présent, du passé et de l'avenir. Ces trois dimensions seront présentes dans la matinée qui démarrera par une présentation de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) par Luc BRIÈRE. La dernière réunion de la commission Territoires a permis de constater des avancées importantes dans l'information statistique sur et pour les collectivités territoriales. Ce sujet est tout à fait déterminant. A travers les statistiques sur les collectivités, il est en effet aussi question de la gestion publique locale et des rapports toujours complexes et compliqués entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le Bureau sera par ailleurs amené à examiner le bilan de l'activité des commissions en 2022. Les activités n'ont pas manqué, fortement concentrées sur les avis du moyen terme et des points plus structurels. Le Président remercie les présidents de commission qui ont pu assister à la présente séance : Xavier TIMBEAU, Gianluca OREFICE, Antoine BOZIO et Jean-Christophe SCIBERRAS. L'année s'est révélée très riche en activités diverses. Le Président se dit très satisfait des deux colloques organisés en 2022. Le premier en janvier sur les appariements comme le deuxième en juin sur les panels et colloques furent de grande qualité. L'année a aussi été marquée par des groupes de travail très importants et très actifs sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture, qui représente un enjeu décisif, sur l'observation et la mesure des discriminations, à la demande de la Défenseure des droits, et sur le projet RESIL, dont les conclusions avaient été présentées lors du précédent Bureau. C'est aussi sous l'égide du Cnis qu'a été conduite la concertation sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF). Des thèmes importants ont donc été abordés en 2022 tant dans les commissions que dans les groupes de travail.

Dans la lignée de la préparation du prochain moyen terme 2024-2028, un premier bilan du moyen terme actuel 2019-2023 sera présenté. Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER reviendra ensuite sur les actualités du service statistique public dans un contexte international tout à fait prégnant. Le niveau européen sera abordé par Roxane SILBERMAN qui évoquera les travaux de l'ESAC et leurs enjeux pour le Cnis et ses homologues. Enfin, le Bureau se terminera avec quelques actualités du Cnis tournées vers 2023 et la prochaine Assemblée plénière.

I. PRESENTATION DE SES TRAVAUX ET PROJETS PAR LE SSM COLLECTIVITES LOCALES

Luc BRIÈRE, chef du SSM Collectivités locales, remercie le Cnis de soutenir le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) dans ses travaux statistiques sur les collectivités locales. En 2019, un pré-groupe de travail du Cnis avait donné lieu à un rapport qui s'était avéré très utile et très intéressant pour le chef du SSM qui prenait ses fonctions. Qu'il s'agisse du portail Open Collectivités ou du suivi des entreprises publiques locales, ce rapport avait permis de pointer des sujets sur lesquels le service a pu avancer.

Plus globalement, les statistiques relatives aux collectivités locales ou à l'économie des collectivités constituent un sujet d'actualité. Le SSM a suivi et suit encore les conséquences des crises sanitaire ou énergétique sur les finances des collectivités locales. Il suit aussi certaines données de la statistique publiques particulièrement utiles. Ainsi, le recensement reste un sujet très sensible pour les communes. Plus récemment, à l'occasion des mesures prises à la suite de la loi 3DS sur la base d'adresses locales ou la base d'adresses nationales, la nécessité de veiller au maintien de l'obligation d'alimentation du RIL par les communes est apparue. En matière d'aménagement territorial, le service suit aussi les travaux de refonte des géographies prioritaires pour le zonage de revitalisation rurale et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont la DGCL assure désormais la tutelle.

Les travaux historiques du SSM Collectivités locales

Le cœur du métier du SSM Collectivités locales porte historiquement sur les sujets relatifs aux finances et à la fiscalité locale. Dans ce domaine, le SSM a accès aux sources d'information produites par la DGFIP : les balances comptables de l'ensemble des collectivités locales et le recensement des éléments d'imposition (REI), un fichier très utile pour la connaissance de la fiscalité locale ; Il permet de produire des informations à la fois en interne pour répondre aux équipes de la DGCL sur le calibrage des mesures de politique économique, mais aussi en externe. A partir des balances comptables, le SSM produit notamment des ratios comptables qui permettent de comparer les collectivités locales entre elles. Ces productions

alimentent l'ouvrage « *Collectivités locales en chiffres* », le rapport pour l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) et des bulletins d'information statistique (BIS) qui portent sur l'ensemble des sujets traités au sein du SSM.

En plus des finances et de la fiscalité locales, le SSM Collectivités locales suit les sujets relatifs à l'emploi et aux rémunérations des agents des collectivités locales, les structures locales et, depuis récemment, les sujets d'aménagement du territoire. Le recensement représente également un sujet très sensible pour les collectivités locales, eu égard au rôle que jouent les populations légales dans l'actualisation annuelle de la dotation générale de fonctionnement (DGF). Cette année, l'enveloppe de la DGF a été revalorisée pour la première fois depuis plusieurs années dans le projet de loi de finances pour 2023. Toutes les communes devraient donc bénéficier d'un gain, indépendamment de l'évolution de leur population.

Les travaux du SSM en matière de suivi des agents des collectivités locales permettent de mieux connaître l'univers de la fonction publique territoriale. En tant que SSM, il a accès à la source centrale sur le sujet, SIASP (système d'information des agents du service public) produite par l'Insee, pour sa partie relative aux agents territoriaux. Le SSM participe également au groupe de travail qui rassemble l'Insee et d'autres SSM pour expertiser les données avant leur diffusion. Les données sur les effectifs 2021 paraîtront le 16 décembre 2022 après une expertise menée à l'automne. En 2023, le groupe de travail se consacrera à l'expertise des salaires 2021, pour des travaux publiés au début de l'été 2023.. Ces données permettent également de répondre à des sollicitations en interne pour calibrer des mesures de politique économique. Ainsi, lors du Ségur de la Santé, le SSM Collectivités locales a été sollicité pour appréhender la situation des personnels médico-sociaux des collectivités locales.

Les intercommunalités font l'objet d'une demande constante. Sur ce sujet, le SSM Collectivités locales est responsable de la base ASPIC-BANATIC sur le suivi des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes ou syndicats mixtes. Le service assure la maîtrise d'ouvrage de cette application. Les informations sont saisies directement par les préfetures s'agissant de la composition communale des EPCI ou des compétences propres des EPCI ou des syndicats. Cet outil est en cours de refonte. Le site public BANATIC permet de mettre un certain nombre d'informations à disposition sous forme de fichiers en téléchargement ou de fiches de synthèse.

Enfin, le SSM assure le suivi des élus locaux en lien avec la Direction de la modernisation et de l'action territoriale du ministère de l'Intérieur qui produit le fichier du répertoire national des élus. Le service a accès à la partie relative aux élus locaux et participe à l'apurement du fichier. Il propose un certain nombre d'indicateurs et d'études dans ses ouvrages habituels. Ainsi, cette source a été utilisée pour la production d'une fiche dans l'*Insee Références* « Femmes et hommes, l'égalité en question », paru en mars 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6205418?sommaire=6047805>.

Les évolutions récentes

En matière de finances et de fiscalité locale, des travaux d'enrichissement des données de base ont été engagés à travers une méthode pour consolider et neutraliser les flux croisés financiers entre budgets principaux et budgets annexes des collectivités locales, et entre les niveaux de collectivités. Désormais, il est possible de produire des comptes consolidés selon une méthode validée. De même, des résultats consolidés par région sont disponibles sur le site du ministère des collectivités territoriales (onglet 4-12 de <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>).

Jusqu'à présent, il existait une instruction budgétaire et comptable propre à chaque niveau de collectivité. En 2024, la nomenclature M57 deviendra la référence pour toutes les collectivités. Les plus grandes collectivités l'ont déjà adoptée ou le font progressivement. Pour les dépenses par fonction, une nomenclature intermédiaire a été construite par le SSM afin de se rapprocher des fonctions et sous-fonctions de la M57 en anticipant de sa généralisation. Ces travaux sont en ligne. Ils ont également fait l'objet d'une communication auprès des SSM intéressés.

Avec la crise sanitaire et énergétique, l'accent a été mis encore davantage sur l'analyse des disparités au sein des collectivités locales. Dans l'écosystème des structures qui travaillent sur les collectivités locales, le SSM travaille en bonne intelligence avec l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) installé par la loi NOTRe. L'OFGL est intervenu lors de la commission Territoires de novembre dernier. Sa plateforme permet d'avoir accès à l'ensemble des comptes individuels des collectivités locales.

Dans son pré-groupe de travail de 2019, le Cnis recommandait la création d'un portail pour fédérer et centraliser des informations statistiques sur les collectivités locales qui étaient jusqu'à présent relativement

disséminées sur différents canaux. Grâce au programme interministériel de la DINUM EIG (entrepreneur d'intérêt général), le portail Open Collectivités a pu être créé fin 2021. Il comporte un volet sur les chiffres clés et un autre sur les publications. Il vient en complément des plateformes existantes. Plutôt que d'ajouter une couche supplémentaire, ce portail vise à faciliter l'accès à des informations disponibles par ailleurs. En parallèle, se développe l'ouverture des données par les collectivités elles-mêmes, à travers le portail opendatafrance.net.

Le SSM Collectivités locales participe de plus en plus à des travaux en lien avec l'aménagement du territoire dans le cadre de la tutelle de la DGCL sur l'ANCT, qu'il s'agisse des travaux sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), l'évaluation du programme national de rénovation urbaine. Le SSM va également avoir accès aux données des douanes pour mesurer la part des entreprises exportatrices au niveau territorial, travaux menés en lien avec la sous-direction cohésion et aménagement du territoire de la DGCL.

Les avancées en cours ou à venir

Sur le suivi des agents des collectivités locales, depuis la loi de la transformation de la fonction publique de 2019 et l'arrivée du rapport social unique (RSU), le SSM n'utilise plus qu'un seul outil de collecte des données. Il s'agit de la plateforme des centres de gestion de la fonction publique territoriale qui permet de gagner en qualité dans l'information collectée, avec des contrôles de saisie en cours de collecte, une liste d'indicateurs enrichie et une facilitation des travaux pour les SIRH des collectivités locales à travers des exportations directement réutilisables par le RSU grâce à une norme d'échange. Les résultats du premier millésime des données issues du RSU 2021 ne seront pas disponibles vraisemblablement avant courant 2024. La collecte est en cours.

Enfin, l'application ASPIC-BANATIC est en cours de refonte. Ce chantier vise à offrir l'accès à un plus grand nombre de données, avec des mises à jour en temps réel, des informations de meilleure qualité sur les compétences des intercommunalités qui font l'objet de fortes demandes. Il est également prévu dans ce cadre de revoir le flux avec SIRENE. Avec le passage à SIRENE 4, le flux qui existait pour l'immatriculation au répertoire SIRENE des structures locales va être revu à travers une nouvelle API (à la demande de SIRENE). Plus largement, le SSM souhaite, à travers cette refonte, introduire des services web pour que les données puissent être récupérées automatiquement par d'autres systèmes d'information.

Le SSM Collectivités locales reste une équipe de petite taille, mais il s'efforce de se montrer suffisamment visible et attractif. Son positionnement au sein de la DGCL est tout à fait reconnu. Son rôle est aussi parfaitement établi au sein de l'écosystème des collectivités locales parmi les autres producteurs d'informations. Les sollicitations en interne sont constantes et tendent même à s'accroître à la faveur des crises sanitaire et énergétique, comme dans beaucoup de SSM. Des axes de mutualisation avec d'autres SSM méritent également d'être approfondis, qu'il s'agisse des dépenses par fonction ou de l'emploi. Dans ce domaine, des travaux avec la DGAFP ou la DARES devraient être lancés sur le sujet des postes vacants à l'initiative du SSM de la DGAFP. Enfin, la commission Territoires d'automne a mis en évidence plusieurs avancées dans les productions statistiques relatives aux collectivités locales, en lien également avec ce qui a été présenté ici. Dans ce cadre, deux représentants d'associations d'élus ont pu effectuer des présentations très riches sur les besoins exprimés par les collectivités locales elles-mêmes.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, demande si des discussions sont menées sur les données nécessaires à la Commission européenne lorsqu'elle souhaite évaluer l'impact des financements destinés aux collectivités territoriales. Par exemple, lorsqu'il doit réaliser une évaluation des financements de la Commission européenne, le JRC (Joint Research Centre) de la Commission ne trouve pas les données répondant à ses besoins pour mesurer l'impact de ces financements. Les données économiques et sociales disponibles sont très disparates entre les collectivités.

Luc BRIÈRE répond que le SSM Collectivités locales n'a pas été saisi de cette demande. Il participe à quelques travaux internationaux avec l'OCDE. Il n'est en revanche pas partie prenante aux travaux de la Commission européenne. Il propose de se renseigner auprès de l'ANCT qui suit les fonds européens.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), demande des précisions sur l'articulation entre le SSM et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Il demande notamment la confirmation que l'Observatoire ne produit pas des données, mais utilise celles du SSM.

Luc BRIÈRE indique que la gouvernance de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales est composée à la fois d'administrations centrales et de représentants d'élus. Il a accès aux données de la

DGFIP (balances comptables). Le SSM et l'Observatoire articulent leurs travaux pour qu'ils soient complémentaires. Sa plateforme, présentée lors de la commission Territoires de fin novembre, permet à l'utilisateur de tabuler les balances comptables des collectivités locales à travers le choix des niveaux de collectivités et des postes comptables, ce que le SSM ne propose pas, car il publie principalement des statistiques agrégées par niveau de collectivités locales, sauf pour les départements et les régions pour lesquels des résultats individuels sont diffusés. Les deux services s'informent de leur programme annuel. Les travaux de consolidation initiés en 2017-2018 dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant la DGFIP, l'Observatoire et la Cour des comptes ont pu établir une méthode commune. L'Observatoire se réfère à cette méthode et reprend les avancées méthodologiques que le SSM peut produire.

Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee, rappelle que voilà quelques années, l'Autorité de la statistique publique avait estimé que la statistique publique ne produisait pas suffisamment de données sur les collectivités locales, sans jamais préciser vraiment la demande. Il demande si cette préoccupation demeure et si le SSM Collectivités locales a été amené à intervenir devant l'Autorité pour présenter les travaux qu'il mène.

Luc BRIÈRE répond que le SSM Collectivités locales a été auditionné une nouvelle fois par l'ASP en juin 2020 à l'occasion d'une clause de revoyure pour présenter les avancées mises en œuvre suite à la première audition de juin 2018. Cette seconde présentation visait à répondre à un certain nombre des attentes exprimées par l'Autorité. Depuis l'arrivée de la nouvelle présidente, le SSM a été contacté par l'ASP sur la mutualisation avec d'autres SSM s'agissant des dépenses par fonction. Il a pu échanger ponctuellement avec la rapporteure de l'Autorité. Pour l'instant, il n'est pas prévu de nouvelle audition. L'ASP se tient informée des avancées. Ainsi, son rapport annuel 2021 avait pointé le portail Open Collectivités ou les travaux sur les disparités de situation financière entre collectivités locales. Certains sujets mis en avant lors des auditions précédentes ont pu trouver des résultats concrets dans les activités du SSM.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), s'interroge sur la consommation des collectivités locales et l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur leurs dépenses. Elle souhaite donc savoir si les travaux menés sur les dépenses par fonction permettent d'obtenir de telles informations ou si celles-ci sont d'ores et déjà disponibles par ailleurs.

Luc BRIÈRE indique que la mesure de la part des dépenses énergétiques dans les budgets des collectivités locales n'est pas une information disponible à partir des dépenses par fonction, mais à travers les dépenses par nature. Les dépenses et achats de carburant ou d'électricité sont isolées en tant que tels dans le plan comptable des collectivités locales. Lors de travaux menés à l'été, il était fait mention de ces dépenses. La part des dépenses énergétiques dans les dépenses de fonctionnement des collectivités locales s'établissait à 2,2 % avant les hausses de prix, en 2021 (les communes étant les plus impactées avec une part des dépenses d'énergie de 4,1% en moyenne).

Patrice DURAN observe que le SSM Collectivités locales intervient sur les dimensions d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, les directions régionales de l'Insee sont très sollicitées. Le besoin d'informations localisées est important. Or les collectivités sont très mal équipées pour produire des statistiques un peu sérieuses et pertinentes. Il demande si le SSM est amené à échanger avec les directions régionales lorsque celles-ci sont consultées par les collectivités territoriales et si, compte tenu du nouveau décret paru, le fait que les chambres régionales des comptes interviennent dans l'évaluation des politiques publiques va l'amener à reconsidérer sa position.

Luc BRIÈRE précise que le SSM n'est pas directement en contact avec les directions régionales de l'Insee. Les relations passent le plus souvent par le département de l'action régionale de la DG Insee. Pour l'actualisation du zonage pour les aides à finalité régionale (AFR), le SSM a fourni quelques informations au pôle conseil et expertise. De même, il a publié des informations sur les dépenses consolidées par région qui ont pu servir à l'action régionale de l'Insee. Le SSM en tant que tel n'est pas consulté quand une évaluation est menée par des chambres régionales des comptes. Comme d'autres SSM, il est auditionné par la Cour des comptes sur des sujets comme sur le sujet des heures complémentaires / supplémentaires dans la fonction publique, il y a quelque temps. Il peut aussi accompagner le directeur général des collectivités locales ou son adjoint lors de la présentation du rapport sur les finances publiques locales.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), observe que les communes interviennent de plus en plus sur les marchés financiers. Après la crise des prêts toxiques de Dexia dans les années 2000, il demande si le SSM dispose, à travers les différents observatoires existants, d'une vision sur le niveau et le type d'endettement des collectivités.

Luc BRIÈRE rappelle qu'un rapport au Parlement est réalisé en début d'année sur le suivi des collectivités qui disposent encore de dettes dites « toxiques ». Le SSM travaille en lien avec le bureau métier de la DGCL sur ce sujet. Il extrait et exploite ces informations des comptes administratifs, documents qui comportent une annexe financière plus riche que les comptes de gestion, ce qui lui permet d'effectuer un suivi de ces dettes par collectivité.

Michel DUEE, représentant de l'Insee, signale que depuis quelques mois, dans certaines régions, les chambres régionales des comptes ont signé des conventions avec des directions régionales de l'Insee pour travailler ensemble sur l'évaluation.

II. ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DU CNIS ET LES ORIENTATIONS 2023

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et Développement durable, indique que la commission a tenu deux réunions en 2022. La première réunion portait sur la qualité des sols à l'échelle locale. La deuxième concernait les villes. Ces séances ont fait émerger un certain nombre de sujets d'intérêt pour la statistique publique. Dans les deux séances a été fait le constat d'un manque d'information pour apprécier véritablement la situation environnementale, que ce soit pour la qualité des sols, les conséquences du changement climatique ou les politiques publiques dans les villes. Surtout, il manque une information localisée à un niveau fin permettant ensuite de construire un certain nombre d'indicateurs, éventuellement agrégés, qui passent par une représentation fine au niveau local. Il apparaît nécessaire de construire une forme de statistique publique qui ne soit pas simplement une collecte de données labellisées, mais qui constitue un produit hybride entre des données et des résultats de modèles. Il s'agirait par exemple d'une image satellite avec une certaine résolution temporelle ou spatiale qui serait traitée par un système de modélisation pour produire une représentation fine de l'occupation des sols, avec une résolution géographique pertinente pour pouvoir suivre un certain nombre de sujets, comme l'évolution du fossé. Une telle information se révèle très dense, mais elle pourra être utilisée pour décrire la façon dont l'eau circule sur le territoire.

Dans le domaine du changement climatique et des villes, des complexités ont également émergé. Sur la question des températures et des bulles de chaleur, l'imagerie peut fournir une information. L'étape suivante consisterait à calculer la température à l'intérieur des appartements pour appréhender le ressenti des individus et donc le vecteur des désagréments. Or pour mesurer la température à l'intérieur des appartements, soit il faut installer des thermomètres dans toutes les pièces, soit il faut, par des modélisations, reconstruire un certain nombre d'éléments. Une question se pose pour la statistique publique, s'agissant de donner un cadre à cette forme de statistique, avec un besoin à la fois de collecte d'informations qui existent pour la plupart, mais sont utilisées à d'autres fins et de modélisation. Cette modélisation va produire une donnée qui n'aura pas tout à fait le statut de statistique, mais qui pourra malgré tout être labellisée par la statistique publique, compte tenu de son intérêt pour les utilisateurs.

Par ailleurs, la publication récente par les distributeurs d'énergie de données localisées sur les consommations d'énergie pourrait apparaître comme un grand progrès, mais il n'en est rien. Au contraire, les distributeurs ont appliqué la méthode de censure issue du carroyage de l'Insee et ne communiquent les données que lorsque plus de dix ménages sont concernés, en travaillant à l'adresse. Ainsi, les informations ne sont disponibles pour que les immeubles suffisamment grands pour compter plus de dix ménages. Les données au carreau auraient été utilisables. A l'adresse, tel n'est pas le cas. Ces données de consommation énergétique soulèvent un enjeu de politique publique majeur. La variation géographique pourrait fournir un très grand nombre d'informations pour évaluer des politiques publiques. En outre, cette donnée ne coûte rien, puisqu'elle est déjà collectée et hébergée dans les systèmes d'information des distributeurs. Cette application d'une règle de censure mal comprise aboutit à la production d'un ensemble de données totalement inutilisable et sans intérêt.

Quand seule la statistique publique contrôle l'ensemble de la chaîne, tout va bien. En dehors de ce cadre, il faut faire évoluer un certain nombre d'éléments sous peine de passer à côté d'outils qui permettent d'évaluer la situation. Ces sujets sont complexes et demandent des informations complexes, avec des traitements qui suscitent la confiance. Il faut pouvoir examiner en détail les chaînes de production, imposer aux acteurs un certain nombre de normes de qualité et de procédures. *In fine*, ces deux réunions riches et intéressantes ont ouvert des perspectives importantes pour le futur.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que les émissions de carbone sont également le fruit d'une modélisation, ce qui se sait peu. Les débats sur la nécessité de publier ces chiffres de manière plus fréquente méconnaissent le fait que l'information qu'ils apportent n'est pas à la hauteur des attentes.

Gabrielle FACK, représentant l'Université Paris Dauphine, confirme l'enjeu lié à la connaissance des consommations d'énergie. Aujourd'hui, il n'est pas possible de déterminer si les rénovations réalisées sont efficaces. En outre, la rénovation peut engendrer un effet rebond, les habitants consommant plus d'énergie dans des lieux rénovés. Il faut aller plus loin qu'une simple modélisation à partir de paramètres et procéder à une véritable mesure. Certes, il est impossible de conduire l'exercice dans tous les logements de France. Pour autant, il conviendrait de construire un panel dans lequel seraient observables la qualité des rénovations et par suite la qualité énergétique des bâtiments. Les modélisations ne permettront jamais de déterminer si les rénovations ont été efficaces. Il faut pouvoir mesurer la qualité des rénovations.

Xavier TIMBEAU signale le scandale des diagnostics de performance énergétique qui fournissent une information qui a l'apparence de la qualité, mais dont la qualité n'a jamais été évaluée. Quand un logement fait l'objet d'un mauvais DPE, un autre peut être demandé et il suffit très souvent de changer de diagnostiqueur pour obtenir une note totalement différente de la note initiale, et ce, sans même faire pression sur celui-ci. Le DPE est utilisé comme une information sur l'état ou la variation de l'état des bâtiments après rénovation. Or sa fiabilité mérite d'être questionnée.

Gianluca OREFICE, Président de la commission Entreprises et stratégie de marché, indique que la commission s'est réunie le 24 mars et le 7 octobre 2022. La commission a examiné de nombreux avis d'opportunité, notamment l'enquête SINE, l'enquête TRM sur le transport routier de marchandises, l'enquête ANTIPOLE sur les investissements et dépenses des entreprises pour protéger l'environnement, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, etc. Lors de ces deux réunions, la commission s'est également intéressée au processus de révision de la nomenclature d'activités française (NAF). Le sujet est d'importance, car il concerne à la fois les services producteurs des données et les utilisateurs. Le 24 mars, la commission a abordé l'économie du numérique. Cette réunion a permis de pointer un manque de données sur l'économie du numérique. Surtout, elle a montré les difficultés pour définir cette économie, son périmètre. L'économie du numérique représente une partie importante de l'économie française. Or elle reste difficile à mesurer aujourd'hui. D'ailleurs, en l'absence de définition homogène, les données des différents pays européens manquent d'homogénéité. Les utilisateurs ont besoin de ces éléments pour analyser le phénomène. Le 7 octobre, la commission s'est intéressée à l'évolution des dispositifs d'observation des pratiques agricoles. Dans ces domaines, des données nombreuses et variées sont disponibles. Un débat intéressant s'est noué entre les producteurs et les utilisateurs. La structure actuelle de la commission permet d'analyser les avis d'opportunité et un point d'intérêt pour le moyen terme. Une réflexion est en cours pour essayer de favoriser les débats, le format hybride n'étant pas très adapté.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, précise que la commission a tenu deux réunions en présentiel. Plusieurs avis d'opportunité ont été rendus, portant principalement sur des reconductions d'enquêtes existantes.

En mai, la commission s'est concentrée sur la question de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Le champ des personnes visées était plutôt large : jeunes, quartiers prioritaires de la ville, populations immigrées, seniors, etc. La commission a constaté l'abondance des sources d'information. Seuls quelques points ont été mis en avant dans l'avis final, notamment la difficulté pour repérer dans les enquêtes les personnes qui ne vivent pas dans des logements stables et pour faire un suivi particulier de ces populations qui se trouvent souvent dans une zone un peu grise de l'emploi. L'intervention de l'Union nationale des missions locales, une structure très installée et très imbriquée dans le service public de l'emploi, a permis de montrer que les utilisateurs n'utilisent pas toujours les données disponibles et que ce réseau, qui accueille 2 000 jeunes par an a développé son propre système de suivi de données statistiques. La commission a exprimé le souhait que ces utilisateurs puissent se rapprocher des systèmes existants, notamment en matière d'insertion des jeunes.

La commission du 9 novembre s'est intéressée à la question des liens entre les conditions de travail et la santé au travail. Un point a été réalisé sur les enquêtes existantes, y compris les plus récentes, qui permettent de montrer les liens de causalité entre conditions de travail et effets sur la santé. De nombreux éléments des enquêtes de santé ne relèvent pas forcément de la statistique publique (enquêtes épidémiologiques, etc.). La commission a donc mis en évidence le travail de rapprochement à mener. Par ailleurs, la question a été posée du lien entre les conditions de travail dites en pénibilité et la mortalité. Il s'agit de factueliser l'exposition à certaines situations de travail, dont certaines d'entre elles sont désormais catégorisées comme pénibles, et l'espérance de vie des salariés concernés. La question est d'actualité,

puisqu'elle est au cours des discussions sur les retraites. Or il est singulier de ne pas pouvoir factueliser ces débats alors que cela pourrait entraîner des conséquences importantes sur les solutions retenues dans les prochaines semaines en matière de droit à la retraite et d'exposition à certains facteurs de pénibilité, notamment le travail de nuit. Jean-Christophe SCIBERRAS souligne que dans le monde de la chimie dans lequel il a longuement travaillé, il avait pu mener des études sur le sujet, constatant des différences d'espérance de vie tout à fait considérables entre les ouvriers postés et les ouvriers non postés. Il est donc dommage de ne pas pouvoir aller au bout sur ce thème dont les conséquences sur les réformes en cours peuvent pourtant être significatives.

Roxane SILBERMAN remarque qu'il existe quand même des données sur ce sujet avec des possibilités importantes d'appariements pour la cohorte Constances et s'enquiert des difficultés rencontrées.

Jean-Christophe SCIBERRAS précise qu'il s'agit de pouvoir établir un lien entre des causes de décès et des situations d'exposition de travail. Les causes médicales de décès sont connues. En revanche, il est impossible de remonter les conditions de travail des personnes décédées pour identifier un lien éventuel entre des expositions à des risques particuliers et le décès. Sur ce point, les statistiques de décès sont totalement défaillantes.

Gilles POUZIN signale que de nombreuses questions sont posées sur le sujet dans le cadre de la cohorte Constances et se demande si les résultats pourront améliorer cette situation.

Jean-Christophe SCIBERRAS précise que la cohorte Constances s'intéresse aux causes médicales de décès plus qu'aux situations de travail des personnes concernées. Elle ne porte pas, par exemple, sur la durée d'exposition à des risques particuliers qui permettrait de faire un lien avec l'effet de l'espérance de vie. On connaît les raisons médicales des décès, mais sans que l'on puisse établir un lien entre les conditions dans lesquelles les personnes ont exercé leur travail et leur décès.

José BARDAJI, représentant France Assureurs, demande si des réflexions sont menées au niveau de la commission sur des phénomènes nouveaux comme le « Big Quit » ou « Quiet quitting ». Même si certaines études de la Dares montrent que ce phénomène touche principalement les Etats-Unis mais pas la France, l'absentéisme est également en croissance, notamment auprès des populations jeunes. Ces tendances nouvelles semblent constituer une forme d'« héritage » de la crise Covid. Il souhaite donc savoir si la commission s'intéresse à ces signaux faibles.

Jean-Christophe SCIBERRAS reconnaît l'intérêt de cette question. Les travaux de la commission s'inscrivent dans le cadre du moyen terme. Ce point pourra donc être évoqué dans la discussion à suivre. Il s'interroge par ailleurs sur l'utilisation du taux de chômage pour modifier les droits des demandeurs d'emploi. Un dispositif législatif vient d'être voté en ce sens. Or le taux de chômage peut donner lieu à des corrections *a posteriori*. Dans ce nouveau dispositif, ces corrections pourraient donc conduire à des rectifications des droits des allocataires qui auraient pu être réduits par l'application de la réforme. Ces variations ne seraient pas sans effet sur les allocataires parfois en difficulté.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il n'est, par principe, pas souhaitable que des dispositions financières soient attachées à des statistiques. Le fait qu'une disposition dans la loi de programmation des finances publiques prévoit qu'un organisme d'administration centrale ne puisse pas emprunter, par exemple, constitue une grande source de difficulté. Dès lors que les pouvoirs publics ont décidé d'établir une contracyclicité des paramètres, il faut définir un indicateur. Dans l'éventail des indicateurs qui pouvaient être utilisés, outre le taux de chômage, le gouvernement aurait pu choisir les DEFM, le taux d'emplois vacants, des indicateurs de tension de la Dares, etc. Or le taux de chômage apparaît préférable pour la pertinence du dispositif. Le directeur général de l'Insee a toutefois demandé que des précautions soient prises, dont il espère qu'elles seront traduites dans le décret en cours de discussion. Il s'agirait de pouvoir observer un certain nombre de trimestres avec un taux de chômage en dessous de 9 % avant de durcir le dispositif. Cette solution permet de gérer la problématique de l'écart-type et réduit aussi la pression sur la publication du chiffre. Pour autant, elle ne règle pas totalement le sujet des révisions. Il est probable que le décret fera reposer le dispositif sur la première estimation de l'Insee, avec cette précaution d'une observation sur plusieurs trimestres consécutifs pour le durcissement des règles.

Anne-Juliette BESSONE, représentant la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) au ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion, confirme que d'autres options avaient été envisagées. Les indicateurs de tension sur le marché du travail ne sont pour l'instant que des indicateurs annuels et leur réactivité à la conjoncture n'est donc pas satisfaisante. Le suivi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peut subir des effets potentiels en fonction du mode de gestion

fixé par l'opérateur. Enfin, concernant l'indicateur sur les emplois vacants, également produit par la Dares, les séries ne sont pas encore très longues et fournissent peu d'éléments sur le cycle. Pour mettre en œuvre la contracyclicité sur les droits des demandeurs d'emploi, cet indicateur n'était donc pas totalement approprié. En outre, le taux de chômage présente l'avantage d'être connu et compréhensible par le grand public.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que pour le taux de chômage, les CVS sont révisées tous les trimestres, ce qui peut conduire à réviser le trimestre précédent. Il est donc préférable d'attendre trois observations successives.

Nicolas PROKOVAS estime que le sujet n'est pas anodin et qu'il conviendrait que le Cnis y reste attentif.

Xavier TIMBEAU demande si la constitution d'un comité d'experts chargé de donner son avis sur l'utilisation de la statistique n'a pas été envisagée.

Jean-Luc TAVERNIER répond qu'elle avait été envisagée à un moment donné. Cependant, la valeur ajoutée de ce groupe n'était pas clairement établie.

Xavier TIMBEAU remarque que cela permettrait d'éviter de prendre une décision sur un chiffre sur lequel il pourrait rester un doute, le comité prenant la responsabilité de l'utilisation de ce chiffre. En outre, cela permettrait d'utiliser d'autres informations que celle de l'indicateur pour compléter le diagnostic.

Jean-Luc TAVERNIER reconnaît que cette solution apporterait un petit volant de sécurité. Pour autant, elle impliquerait de créer encore une nouvelle structure. Il rappelle qu'à l'époque du gouvernement Rocard, il avait été décidé d'un surcroît de salaire public quand la croissance dépassait 3 %, mais il ignore la façon dont le dispositif avait été mis en œuvre.

Raphaëlle BERTHOLON estime que le sujet est important. Quand des lois sont votées, la qualité des études d'impact n'est pas toujours au rendez-vous, comme en témoignent certains avis du Conseil d'Etat. Ce dispositif propose de mettre en place une véritable usine à gaz, qui suscitera forcément de la suspicion. Il est donc important que le Cnis puisse se saisir du sujet.

Patrice DURAN confirme que le Cnis suivra le sujet et propose d'effectuer un point en mars lors du prochain Bureau.

Jean-Christophe SCIBERRAS remarque que la constitution d'un comité ne serait pas choquante s'il s'agit d'éviter que 100 000 allocataires voient leurs droits réduits indûment du fait d'une variation du taux de chômage qui serait révisée par la suite. Il reconnaît que le taux de chômage apparaît comme le meilleur critère. L'utilisation de cet indicateur soulève néanmoins des questions. Il faudrait faire en sorte de sécuriser la situation des demandeurs d'emploi indemnisés dans le processus réglementaire.

Jean-Luc TAVERNIER signale qu'il a pris connaissance d'un projet de texte. Il a surtout veillé à ce que plusieurs trimestres consécutifs soient pris en compte avant tout durcissement. Ce mécanisme semble constituer une meilleure protection contre la volatilité et l'incertitude qu'un comité.

Patrice DURAN invite Jean-Christophe SCIBERRAS à suivre le sujet d'ici le prochain Bureau.

Jean-Christophe SCIBERRAS demande si le projet de décret reprend cette idée de trois trimestres consécutifs.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il en a fait la demande assez tôt. Le projet de texte dont il a pris connaissance le mentionnait, mais il n'a pas encore été arbitré par le ministre du Travail.

Anne-Juliette BESSONE confirme qu'à sa connaissance le projet de décret est encore en discussion.

Jean-Christophe SCIBERRAS souligne qu'il faudra donc en reparler.

Antoine BOZIO, Président de la commission Services publics et services aux publics, indique que la commission s'est réunie à deux reprises en 2022 sur le suivi statistique du parcours des personnes âgées d'une part et sur l'évolution du système d'information relatif aux données sur la sécurité d'autre part.

Sur le suivi statistique du parcours des personnes âgées, des difficultés demeurent pour suivre la façon dont les personnes âgées sont prises en charge à domicile ou dans des établissements et leurs évolutions de conditions de vie. La Drees a présenté les progrès réalisés dans ce domaine avec les enquêtes CARE qui permettent de documenter les conditions de restriction d'activité, les situations de limitation de l'autonomie des personnes âgées, les types d'aides qu'elles peuvent recevoir, leur consommation de soins. Face au manque d'information sur les aides sociales déployées par les départements, une enquête a également été lancée pour rassembler ces informations et remonter ces politiques publiques départementales qui restent mal connues au niveau national.

La commission s'est également intéressée à l'enquête SHARE, une grande enquête internationale pilotée, pour la partie française, par l'Université Paris Dauphine. Cette enquête longitudinale européenne sert pour le suivi, les études statistiques et la recherche sur les questions du vieillissement, retraite et entrée en dépendance. Cette enquête étant normalisée au niveau international, ses résultats sont comparables entre pays européens, mais aussi avec d'autres pays comme les Etats-Unis, le Japon, la Chine ou l'Inde. Cependant, il n'existe pas pour l'instant en France de processus d'appariement entre les données de l'enquête SHARE et des données administratives permettant d'obtenir des informations sur les droits à la retraite par exemple. La commission a évoqué les pistes à mobiliser, notamment un partenariat entre le SSM Santé et Solidarités, l'Insee et les producteurs de l'enquête SHARE pour avancer et réaliser prochainement des appariements.

Les débats de cette commission ont souligné la nécessité de continuer de progresser sur le suivi dynamique des cohortes et le suivi de ces populations en perte d'autonomie, dans leur transition entre le domicile et les établissements par exemple.

La séquence d'automne a été consacrée à l'évolution du système d'information relatif aux données de sécurité. Les présentations des services statistiques ministériels de la Sécurité intérieure et de la Justice ont montré les nombreux travaux en cours pour constituer une expertise statistique au sein de ces ministères qui n'en ont pas une expérience très longue. Un premier travail de rapprochement des sources entre les deux ministères a été engagé en vue de fournir des informations statistiques beaucoup plus fiables et les premiers résultats sont plutôt encourageants. Le ministère de l'Intérieur a présenté par ailleurs le programme de procédure pénale numérique qui va permettre de constituer un dossier totalement dématérialisé depuis l'acte d'enquête initial jusqu'à l'exécution de la peine. Cette PPN formera une première brique dans la constitution de données statistiques beaucoup plus fiables sur l'ensemble de la procédure pénale. La création d'un identifiant de dossier judiciaire unique permettra de recenser le nombre de faits, leurs qualifications et de donner une image beaucoup plus fiable de la délinquance, ce qui constituerait un net progrès dans ce domaine.

Des discussions se sont nouées au sein de la commission sur l'intérêt d'un identifiant unique entre police et justice pour conduire des travaux d'évaluation de la sphère pénale en France, c'est-à-dire appréhender la façon dont les procédures ouvertes par la police sont traitées par la justice pour pouvoir confronter les deux approches de la politique pénale. Sur ce plan, des progrès restent à faire. La commission a soutenu tous les progrès allant dans le sens d'un identifiant unique qui permettra de mieux évaluer ces politiques publiques d'importance qui sont sous-étudiées actuellement.

Roxane SILBERMAN remarque que la question des appariements avec l'enquête SHARE est assez ancienne et s'enquiert des difficultés rencontrées.

Antoine BOZIO confirme que ce point est soulevé de longue date. Parmi les chercheurs qui utilisent SHARE ou dans des travaux internationaux, il faut toujours justifier l'impossibilité, pour le cas français, de réaliser une grande partie des études que les chercheurs européens peuvent faire, compte tenu de l'absence de ces appariements. Cette situation est d'autant plus frustrante que les données administratives françaises sont de très bonne qualité et sont utilisées par ailleurs. La raison fondamentale tient au fait que les opérateurs de l'enquête SHARE sont des universitaires et n'ont pas les connaissances des procédures permettant de réaliser ces appariements. Au cours de la préparation de la commission, le Cnis a essayé d'initier un partenariat entre les services statistiques du ministère de la Santé et l'Insee qui ont l'expertise pour ce type d'appariements et les responsables de la production de l'enquête SHARE. Ces derniers doivent d'abord demander l'autorisation aux enquêtés d'apparier leurs données aux données administratives avant de dérouler le processus. Il n'existe pas d'obstacle majeur en la matière.

Patrice DURAN observe que les appariements constituent une opportunité de faire émerger des coordinations là où elles n'existent parfois pas.

Françoise MAUREL, la secrétaire générale du Cnis, signale que six orientations générales sont proposées pour l'année 2023. Elles ont été transmises aux membres du Bureau, ainsi que les avis des différentes commissions thématiques. A la suite de l'Assemblée plénière 2022 et du débriefing réalisé lors du Bureau suivant, il a été décidé que les avis des commissions thématiques ne seraient pas modifiables en Assemblée plénière. En revanche, les membres du Bureau peuvent formuler des remarques marginales qui seront soumises aux présidents des commissions, auxquels la décision de prendre en compte ces amendements reviendra. Compte tenu de l'heure, il est proposé aux membres du Bureau d'adresser leurs remarques éventuelles au secrétariat général du Cnis d'ici le 23 décembre afin que l'ensemble des textes soit envoyé aux membres du Conseil début janvier en vue de l'Assemblée plénière. Les orientations générales seront validées en Assemblée plénière. Là encore, les membres du Bureau ont la possibilité de formuler des remarques en séance ou à l'écrit d'ici la fin de l'année.

Le Cnis se trouvera en 2023 dans une année de transition, avec la fin du moyen terme et la préparation du suivant. Il n'était pas question d'innover par anticipation du futur moyen terme. De ce fait, les orientations générales ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Seuls les textes descriptifs ont été actualisés pour insister sur les points d'actualité.

La première orientation concerne les statistiques construites sur les données administratives et les appariements. La seule novation a consisté à ajouter à la fin de l'orientation la volonté d'augmenter la visibilité de ces statistiques pour accroître la confiance, en lien avec le groupe de concertation sur le programme RESIL. La statistique publique travaillera au cours de l'année 2023 pour augmenter l'information sur ces sujets de répertoires et d'appariements. Le Cnis y contribuera.

La deuxième orientation traite des mesures d'inégalité et de la connaissance des discriminations. Elle est très directement liée au groupe de travail qui se poursuit et aboutira courant 2023 sur l'observation des discriminations.

La troisième orientation a pour but de contribuer à développer les usages statistiques de données privées. Si le Cnis est sollicité dans le cadre des révisions du règlement 223 sur ce sujet, il essaiera de contribuer. En pratique, cette orientation vise surtout le travail du groupe sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui constitue un exemple important du potentiel usage des données privées à des fins statistiques.

La quatrième orientation concerne les priorités statistiques pour la mesure de la transition écologique. Le colloque à venir en 2023 permettra de défricher un sujet très intéressant. Il en suivra sans doute des recommandations et des travaux ultérieurs plus précis au sein du Cnis, notamment sur le sujet des nouvelles sources pour mesurer la transition écologique.

La cinquième orientation vise à accompagner la démarche « statistique publique » de l'Autorité de la statistique publique et élargir le périmètre des statistiques publiques, notamment dans le domaine de la santé. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui se poursuivra au-delà de 2023. L'ASP a récemment dressé un bilan de cette démarche auprès du service statistique public. Elle amène de nombreux producteurs de données administratives à des fins statistiques vers la statistique publique et donc vers le Cnis. Santé publique France se montre particulièrement active en matière de propositions d'enquêtes qui entreraient dans le champ de la statistique publique. La commission Services publics et services aux publics a montré les occasions de coordination dans ce domaine.

Enfin, une nouvelle orientation a été ajoutée pour faciliter la communication des travaux du Cnis au-delà du cercle des experts. Elle trouve son origine dans la question récurrente posée par les utilisateurs sur la valorisation des travaux des commissions et plus largement du Cnis au-delà des seuls participants. Le Cnis essaiera de travailler sur ce point à connaissance, notamment avec les personnes qui le suggèrent comme l'UNIOPSS, pour trouver quelques actions légères à mener en 2023.

Nicolas PROKOVAS s'étonne de l'absence de bilan sur les autres commissions. Il constate par ailleurs qu'aucune information n'est donnée sur les avis formulés dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951. Pour les avis d'opportunité, il avait demandé qu'un suivi soit opéré et que le Conseil soit informé de tout abandon. Pour les articles 7bis, le sujet est encore plus opaque. Les évolutions des opérations ne sont jamais portées à la connaissance du Conseil. S'agissant des orientations, la CGT proposera un certain nombre de modifications concrètes au début du mois de janvier. Parfois en effet, les orientations ne retranscrivent pas vraiment les débats. Enfin, sur le groupe de travail relatif à la mesure des discriminations, il conviendrait de porter à la connaissance des rapporteurs et du président du groupe la demande que le rapport laisse une place d'expression à tous les participants, d'autant que le choix a été fait initialement de ne pas produire des comptes rendus détaillés et nominatifs.

Roxane SILBERMAN observe qu'il ressort des bilans des commissions que sur des sujets majeurs comme le développement durable, le grand âge ou la santé au travail, il manque encore des données. Elle suggère d'ajouter une orientation qui dresserait le bilan des manques de données sur ces grandes questions pour préparer le prochain moyen terme.

Françoise MAUREL indique que le secrétariat général pourra accepter des amendements en tout début d'année s'ils ne sont pas trop importants, car il faut se rapprocher des présidents des commissions et finaliser les documents en vue de les envoyer aux membres du Conseil. Elle rappelle en outre qu'il avait été décidé de retransmettre à tous les membres du Conseil l'ensemble des demandes d'amendement deux jours ouvrés avant l'Assemblée plénière.

Pour les commissions qui n'ont pas été présentées, le secrétariat général du Cnis avait demandé des synthèses écrites aux présidents, mais ne les a pas reçues. Une synthèse des travaux figure dans le bilan d'activité diffusé dans le dossier préalable du bureau. S'agissant du suivi des avis 7bis, la première orientation 2023 a justement pour objet de donner plus de visibilité à tous les traitements de données administratives à des fins statistiques. Le Cnis procède au référencement des avis 7bis pris en séance sur son site. Suivre les projets statistiques correspondant représenterait un travail très important. Il n'existe pas pour l'instant de vision globale de tous ces traitements de données administratives sur l'ensemble de la statistique publique. Un groupe de travail a été constitué en ce sens par la Direction de la méthodologie de l'Insee, mais ses travaux n'ont pas encore abouti. Il existe seulement des embryons de catalogue des traitements de données administratives par le SSP. Le Cnis n'est donc pas en mesure d'effectuer un suivi dans le détail de toutes les sources qui passent en avis 7bis. Il en est de même pour les enquêtes. Les informations en temps réel figurent sur le site de chaque producteur. Enfin, le rapport du groupe de travail sur les discriminations pourra porter en annexe les contributions de chacun des membres, surtout si les sujets ne sont pas consensuels.

Dans les commissions, quelques manques de données ont effectivement été pointés. Pour autant, il convient d'attendre le bilan du moyen terme précédent pour envisager l'ajout d'une orientation. Une réunion transverse pourrait être organisée, mais il faudrait bien en cibler les thèmes. Ce travail de repérage sera plutôt réalisé dans le cadre de la préparation des commissions 2023. A ce stade, il apparaît en effet difficile de faire émerger les manques les plus importants dans chaque domaine.

Dominique FRANCOZ ajoute que cette question sera abordée avec les rapporteurs et les présidents de commission en amont des commissions de printemps.

III. PREMIER BILAN DU MOYEN TERME EN COURS (2019-2023)

Dominique FRANCOZ précise qu'elle ne présentera qu'un bilan provisoire, car elle n'a pas eu le temps d'examiner toute la documentation disponible. Il reste en outre une année entière de moyen terme. Enfin, le moyen terme a été impacté par la crise sanitaire. Ainsi, certains avis pourraient être moins mis en œuvre que d'autres.

Pour le moyen terme 2019-2023, huit avis avaient été adoptés, classés en quatre thèmes : développement durable, numérique, territoires et méthodes et diffusion, certains avis pouvant être liés. Ainsi, l'avis 7 sur les appariements entre sources est lié à l'avis 4 qui vise à tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique.

L'avis 1 visait à améliorer la mesure de la qualité de la croissance. Trois réunions de commission ont eu lieu sur le sujet. Un groupe d'experts hors Cnis a été constitué sur la mesure des inégalités et de la redistribution. Des travaux ont également été initiés sur les comptes économiques environnementaux, le verdissement du système financier et la mesure des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux sur la comptabilité distributionnelle ont donné lieu à un Insee Economie et statistiques « *Au-delà et autour du PIB : questions à la comptabilité nationale* ». Ils auront également un impact sur l'avis général n°2 sur les inégalités. Des travaux sont en cours au sein du CGDD sur l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques. L'Insee travaille par ailleurs sur les comptes distribués des ménages et travaillera prochainement sur les comptes économiques de l'environnement. Un avis avait été adopté sur un groupe de travail à créer sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre en 2020. Pour l'instant cependant, ce groupe n'a pas été constitué.

L'avis 2 portait sur la mesure et l'analyse des inégalités dans leur diversité. De nombreux travaux ont également été menés. Ce sujet a été abordé dans plusieurs commissions. Il a également donné lieu à un

groupe de travail du Cnis sur la mesure des discriminations. Les thèmes abordés concernaient l'observation de la grande pauvreté, le mal-logement, l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées. Un débat s'est également noué au sein de la commission Système financier sur la place des femmes dans les métiers de la finance. De nombreux articles sont parus, notamment dans l'Insee Référence « *Revenus et patrimoine des ménages* » ou « *Femmes et hommes : l'égalité en question* ». Des articles ont également été publiés à la suite de nouvelles enquêtes comme l'enquête sur l'aide alimentaire menée conjointement par l'Insee et la Drees. Enfin, une enquête est en préparation sur les Sans domicile.

L'avis 3 visait à observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique. Il reste l'avis qui a suscité la moins grande activité. Une réunion de la commission Entreprises et stratégies de marché a abordé l'observation du numérique par les statistiques d'entreprises. Dans les enquêtes ménages, une collecte test du module européen sur les travailleurs des plateformes a été réalisée en 2022. Les résultats ont été analysés et soulèvent certains problèmes. Le groupe de travail du Cnis sur la révision de la NAF peut être associé à cet avis, puisqu'il va permettre de prendre mieux en compte les activités liées au numérique. En termes de publications, le thème a été abordé dans un Insee Référence « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » ou dans un numéro d'Economie et statistiques « *Au-delà et autour du PIB* ». Enfin, un article d'Insee Première en 2017 précisait que 36 % des ménages ont acheté, vendu et loué ou échangé avec d'autres particuliers. Les travaux restent quand même assez limités.

En revanche, l'avis 4 appelant à tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique a été largement mis en œuvre. Outre les contributions ciblées, une lecture des comptes rendus des commissions montre que le thème a été abordé par toutes les commissions. Le groupe de travail du Cnis sur les produits phytosanitaires s'inscrit aussi dans la mise en œuvre de cet avis. L'utilisation des données de caisse a été évoquée pour le calcul de l'IPC, mais aussi pour remplacer l'enquête EMAGSA. Des discussions se sont également nouées sur les méthodes de traitement du big data, notamment le webscraping. En 2021, l'Insee a signé une convention de partenariat pour la mobilisation des données de haute fréquence du GIE Cartes bancaires. De nombreuses expérimentations sont en cours sur l'utilisation des données administratives comme la DSN et des données privées. Il faut maintenant essayer de passer à la vitesse supérieure.

L'avis 5 portait sur la consolidation de l'offre statistique publique en données territoriales. Là encore, de nombreux travaux ont été menés. La plupart des réunions de la commission Territoires ont traité de ce sujet, de même qu'une commission Emploi de 2021. Ont été abordés les statistiques de l'outre-mer, les indicateurs territoriaux de développement durable et les indicateurs territoriaux de la délinquance. De très nombreuses publications ont également porté sur ce thème. Deux portails ont été constitués : Open Collectivités et opendatafrance.net. Des travaux ont été réalisés sur les zonages d'étude, la géolocalisation, l'exploitation des données satellitaires, etc.

L'avis 6 invitait à poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales. Il recouvrait trois thèmes différents. Le premier de ces thèmes visait à contribuer à la construction de la statistique européenne et internationale. Sur ce sujet, la Depp a coordonné une réflexion sur les indicateurs de l'ODD 4. Des travaux ont été menés par l'Insee dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne sur trois règlements en préparation : le règlement SAIO sur les statistiques agricoles, le règlement sur les comptes nationaux européens et la révision du règlement 223. Tous les membres du SSP considérés comme des ONAs (*Other National Authorities*) participent aussi à la construction de la statistique européenne à travers les groupes de travail. Enfin, l'Insee participe actuellement à la préparation du futur système de comptes nationaux 2025.

Un deuxième thème appelait à suivre les recommandations et règlements européens. Dans ce domaine, il faut noter sur la période l'adoption d'une nouvelle définition de l'entreprise. Tous les services qui produisent des statistiques sur les entreprises ont adapté leurs questionnements à cette nouvelle définition. Un volet européen sur le gaspillage alimentaire a été ajouté dans les enquêtes déchets. Une enquête sur les chaînes de valeur mondiale a été lancée. L'enquête Emploi a été refondue dans le cadre du règlement européen IESS. Enfin, le SSMSI a réalisé l'enquête GENESE dans le cadre d'une initiative et d'un financement européen.

Le dernier thème concernait le développement des comparaisons internationales, avec un accent sur la comparabilité des données. Un Insee Référence « *La France dans l'Union européenne* » est paru. Néanmoins, des progrès peuvent encore être réalisés sur le sujet. En 2022, un colloque régional a été organisé par la direction régionale de Nouvelle Aquitaine sur l'Europe et les régions, avec des interventions d'instances régionales françaises et espagnoles. Ces initiatives se révèlent assez intéressantes.

L'avis 7 tendait à développer les appariements entre sources de données. Là encore, de nombreuses évolutions ont eu lieu. Au niveau du Cnis, la période a été marquée par la constitution du groupe de concertation sur le programme RESIL et du groupe de travail sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Deux rencontres ont par ailleurs été organisées sur les appariements et les panels. De nombreuses expertises sont en cours, à l'instar de l'expertise sur les données des éditeurs de logiciels privés de gestion de parcelles.

Enfin, l'avis 8 portait sur la lisibilité de la production du SSP. Le sujet a été abordé dans trois commissions et a fait l'objet de quatre présentations en 2021 et 2022. Un groupe de travail a été constitué sur la diffusion des statistiques structurelles. Dans de nombreux avis de commission, l'accent a été mis sur la nécessité de rendre les données accessibles aux chercheurs et sur la pédagogie pour faciliter cet accès. A cet égard, une formation a été organisée à destination des chercheurs sur le dispositif ESANE, le site Agreste du SSP a été refondu, l'Insee a créé son blog, dans la lignée du plan de communication établi en 2019 et du rapport de l'inspection générale « Vers une stratégie globale de relation avec les acteurs influents ».

S'agissant des impacts de la crise sanitaire sur les travaux du Cnis, deux orientations ont été prises pour assurer une consultation de qualité, modernisée et réactive pour accompagner les évolutions du système d'information statistique d'une part, et pour tirer les enseignements de la crise sanitaire sur les travaux statistiques innovants et sur les missions de la statistique publique d'autre part. Sur le premier aspect, le Cnis a réussi à poursuivre la concertation malgré l'annulation des commissions. Une consultation électronique a été mise en place sur les avis d'opportunité et les avis 7bis. Les programmes de travail des producteurs ont été mis en ligne et les modifications du système d'information ont été accompagnées. Sur le deuxième aspect, l'Assemblée plénière de 2021 a donné lieu à la rédaction d'une chronique sur « *la statistique publique au cœur de l'action publique : les enseignements de la crise sanitaire* ».

En vue de la préparation du moyen terme 2024-2028, il est important de vérifier si les avis ont été suffisamment traités et s'ils doivent rester prioritaires. En conclusion, Dominique FRANCOZ s'enquiert de l'avis des membres du Bureau sur les éléments présentés et cette grille de lecture, ainsi que sur les thèmes qu'il faudrait privilégier dans le prochain moyen terme. Elle se rapprochera des membres du Bureau en fin d'année ou en tout début d'année prochaine pour convenir d'un entretien ou leur proposer de réagir par écrit.

Jean-Luc TAVERNIER remarque que la période a été marquée par plusieurs événements, dont la crise sanitaire, qui ont conduit le service statistique public à réaliser des travaux *ad hoc*. Pour autant, de nombreux travaux ont été menés en ligne avec ces priorités.

Patrice DURAN observe que la crise sanitaire a, d'une certaine façon, été très positive pour la statistique publique. Certaines institutions ont enfin pris conscience que la statistique avait du sens, était opérationnelle et servait à quelque chose. L'intervention de Fabrice LENGART lors de l'Assemblée plénière, voilà deux ans, était tout à fait intéressante de ce point de vue. Le positionnement de certains SSM avait changé à l'intérieur même des administrations centrales. Au niveau des territoires aussi, la crise a entraîné une prise de conscience de l'utilité et la pertinence de la statistique publique.

IV. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Contexte institutionnel international

Jean-Luc TAVERNIER indique que le règlement européen sur les délais de transmission de la comptabilité nationale a été définitivement adopté. La position du Conseil avait été arrêtée durant la présidence française. Le Parlement européen et certains pays font pression pour que la Commission avance sur les comptes des institutions européennes elles-mêmes. Le Parlement demande un rapport d'ici mars 2024 sur ce sujet.

Les négociations se poursuivent sur le Data Act au sein du Conseil. Un règlement sur les comptes économiques environnementaux, notamment les services rendus par les écosystèmes est en cours d'examen au Conseil. Les discussions avec le Parlement devraient soulever des difficultés sur l'échéance d'une monétarisation des services rendus par les écosystèmes. A ce jour, il n'existe aucune méthode conceptuelle qui fasse autorité sur ces questions.

S'agissant des règlements à venir, sur la révision du règlement 223 et l'accès de la statistique publique aux données privées, un texte est attendu en janvier ou février. Eurostat examine actuellement les 204 réponses

reçues dans le cadre de la consultation publique, notamment celles de l'Insee et du Cnis. Le processus devrait aboutir à une proposition dans les semaines à venir. Par ailleurs, la Commission formulera une proposition au premier semestre sur le règlement ESOP relatif aux statistiques démographiques et sociales, notamment les recensements. Le directeur général de l'Insee exprime son insatisfaction sur la façon dont Eurostat fait remonter les besoins des utilisateurs nationaux. Il ignore si l'ESAC a été consulté. Surtout, des demandes sans doute exprimées par des directions de la Commission émergent, notamment la demande de données semestrielles sur la population. Aujourd'hui, la population relève de données annuelles. Aucune demande n'a jamais été formulée au niveau national pour des données infra-annuelles. Or Eurostat n'a pas documenté ces besoins. La proposition de la Commission devrait donc susciter de nombreux échanges, sachant qu'Eurostat souhaiterait que le texte passe au Parlement européen avant la fin de la mandature, ce qui paraît très ambitieux.

En réponse à la crise ukrainienne, les instituts statistiques réalisent un certain nombre de travaux sur les questions d'énergie, d'accueil des réfugiés. Eurostat a dédié une page spécifique de son site à ce sujet. Par ailleurs, des discussions sont en cours au niveau européen sur la façon dont il est tenu compte des différentes mesures comme le bouclier tarifaire ou le chèque énergie dans les analyses de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Aujourd'hui, la ristourne à la pompe apparaît en baisse de prix. Un chèque énergie n'entre pas dans l'indice des prix. Entre les deux, il peut exister un continuum de mesures qui entrent plus ou moins dans la facturation. Des discussions complexes sont menées entre experts pour essayer d'édicter des lignes directrices sur cette question.

Contexte institutionnel français

Le SSM Sécurité Intérieure et le SSM Justice montent en puissance. Un plan de réorganisation du SSM Justice a notamment été établi à la suite d'une recommandation d'un rapport d'inspection. Il en est de même pour le SSM Défense qui est devenu une sous-direction et sera composé, début 2023, d'une quinzaine de personnes pour former un véritable service statistique ministériel, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

En 2022, de nombreuses nouveautés sont apparues en matière d'exploitation de la DSN, que ce soit à la Dares, à l'Insee ou du côté de la fonction publique, où le SIASP se doit d'intégrer la DSN. Le projet INSERSUP a démarré entre la Dares et le SSM de l'Enseignement supérieur pour fournir de manière localisée les taux d'insertion par formation et établissement, en utilisant les données de la DSN pour connaître l'insertion des diplômés.

De nombreux projets sont menés sur la crise énergétique. Le directeur général de l'Insee et les chefs des services statistiques du Commerce extérieur et de l'Environnement ont été auditionnés par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France. Les travaux portent sur la production d'indicateurs de vulnérabilité, de dépendance aux importations, de stockage du gaz ou de baisse de la consommation. En décembre, dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages sera introduite une question nouvelle sur l'évolution des pratiques de consommation d'énergie. Sur la consommation d'énergie par les entreprises, des questions seront ajoutées dans l'enquête sur la consommation d'énergie auprès des entreprises de l'industrie. L'Insee se pose la question de conduire une enquête similaire auprès des entreprises du tertiaire dont les consommations d'énergie sont bien moins connues aujourd'hui. Sur les prix, la note de conjoncture à paraître apportera un éclairage sur les questions ajoutées dans les enquêtes de novembre sur les hausses de prix attendues par les entreprises et la manière dont elles y font face. Les entreprises qui indiquent qu'elles vont pratiquer des hausses de prix sont bien plus nombreuses que celles qui envisagent de réduire, voire stopper leur production.

Grâce à la réactivité du Cnis et du Comité du label, une collecte a été lancée auprès des fournisseurs d'électricité afin de documenter les hausses de prix de l'électricité que vont connaître les entreprises en 2023. L'information existe. De nombreuses entreprises disposent de contrats et ont déjà connaissance des hausses tarifaires qui s'appliqueront à elles à l'avenir. Cependant, jamais l'Insee n'a collecté de prix de contrat futurs. L'opération se trouve actuellement sur le terrain. Les résultats devraient être publiés en janvier. La note de conjoncture publiée ce jour comportera une estimation de la hausse des prix attendue par les entreprises consommatrices en 2023.

A la suite d'une mission de l'inspection générale, la décision a été prise de produire moins, mais mieux en matière de statistiques du tourisme. L'Insee va reprendre l'enquête pour les voyageurs étrangers utilisée pour les besoins de la balance des paiements et se concentrera sur les statistiques nationales et régionales, réduisant les productions infrarégionales. L'échantillon de l'enquête de fréquentation des hébergements

collectifs de tourisme sera également réduit. Au-delà de la convention signée avec le GIE Cartes bancaires, l'Insee a pris part à la chaire de recherche Finance digitale qui mène des travaux sur les cartes bancaires.

Au titre des événements récents, la Drees a organisé, le 13 décembre dernier, un colloque sur le non-recours aux prestations sociales. De nombreux travaux sont menés pour essayer d'expliquer les raisons de ce non-recours. Côté agriculture, un colloque a été réalisé sur les tendances et enjeux de l'agriculture française, exploitant les données du recensement agricole de 2020. La première conférence annuelle de la chaire Mesure de l'économie – Au-delà du PIB a également eu lieu. L'Insee a participé par ailleurs aux journées de l'économie de Lyon. Le directeur général a présenté au Conseil national de la refondation, à l'Élysée, une vue d'ensemble sur les dépenses publiques.

Au colloque du Conseil économique, social et environnemental pour les 40 ans de l'IREES, le directeur général a assisté à une table ronde avec les six leaders syndicaux. Deux d'entre eux se sont montrés très critiques envers la statistique. François HOMMERIL pour la CFE-CGC a indiqué : « *on vit sous l'empire de statistiques qui ne disent rien sur la vie des gens (...). La macro et la statistique sont prédominantes ; il faut avoir un point de vue différent. C'est pour cela que l'IREES est important* » et ce n'est pas la première fois qu'il formule de telles critiques à l'égard de la statistique. Cyril CHABANIER pour la CFTC a considéré que « *la statistique a pris trop d'importance par rapport à la recherche et pourtant je suis statisticien d'origine* ». Jean-Luc TAVERNIER exprime son incompréhension face à de tels propos. Il envisage donc de leur demander un rendez-vous.

Diffusion et publications

En matière de diffusion, le site internet dédié à la nomenclature PCS a été ouvert début novembre. La Drees a également ouvert un fil Twitter le 10 octobre. Une page a été dédiée sur Insee.fr sur les données et publications concernant l'inflation. La Drees a sorti un nouvel outil pour mieux visualiser les indicateurs localisés sur l'action sociale. Il concerne les principaux indicateurs qui portent sur l'action sociale conduite par les conseils départementaux. Le SDES a publié pour sa part une vidéo sur l'empreinte carbone des Français.

Sur les conditions de vie, l'Insee Référence traditionnel « *France portrait social* » a été publié fin novembre. Il contient notamment des articles des SSM Culture et Jeunesse et sports sur les pratiques sportives et culturelles en France. Les médias ont surtout commenté l'âge d'exposition des enfants aux écrans. L'Insee avait réalisé un dossier sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire, plus complet que les résultats parus en juin à partir de l'enquête exceptionnelle menée sur les bénéficiaires de cette aide voilà un an. Le dossier qui a connu le plus fort écho médiatique portait sur l'impact des réformes sociales et fiscales de 2020 et 2021 sur le revenu des ménages par décile. Le titre indiquait que ces réformes avaient profité à tous les revenus, en particulier la moitié des ménages les plus aisés. Les chiffres montraient que les bénéficiaires concernaient surtout la classe moyenne supérieure, entre le 6^e et le 9^e décile, notamment du fait de la baisse de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu. Tous les organes de presse ont titré que les mesures avaient profité aux plus riches poussant le gouvernement à réagir.

Des difficultés sont apparues pour faire l'analyse définitive de la distribution des revenus au cours de l'année 2020. L'Insee a donc publié un billet de blog et un Insee Analyse pour expliquer les raisons de ces difficultés. Les mêmes données, selon qu'elles étaient appariées à l'enquête SRCV ou à l'enquête ERFIS, ne donnaient pas tout à fait les mêmes résultats. L'Insee a indiqué que la stabilité de l'évolution de la pauvreté au cours de l'année 2020 restait la meilleure estimation. A également été publiée une analyse originale menée avec la Banque Postale sur l'exploitation des données de comptes bancaires, qui montrait l'évolution de la précarité financière au cours de la période jusqu'en août 2022. Cette précarité financière est remontée en 2022 après une baisse dans la période Covid.

Les premiers résultats de l'enquête Logement sont publiés par le SDES. L'Insee a travaillé sur les pratiques électorales, montrant notamment le recul de la participation électorale sur vingt ans ou l'émergence d'une abstention intermittente, venant de personnes qui ne votent qu'aux élections présidentielles par exemple.

Côté santé, la Drees s'est intéressée à de nombreux sujets. Son analyse des trajectoires de prise en charge des patients atteints de Covid dans l'année qui suit leur sortie de soins critiques fait apparaître un taux de mortalité de 7 %, moins élevé que pour la grippe. La Drees poursuit également la publication du taux de vaccination Covid. Le taux de personnes non vaccinées de 20 ans et plus serait compris entre 8 et 12 %. Après les grandes difficultés rencontrées sur les causes de décès, une publication commune Inserm-Drees-Santé publique France est sortie le 13 décembre sur les causes de décès en 2020, ce qui permet de respecter enfin le règlement européen. Il apparaît que le Covid constitue la troisième cause de décès en

France en 2020, derrière les deux premières qui restent les tumeurs et les maladies cardio-vasculaires. Les autres maladies ont vu plutôt leur prévalence baisser durant l'année 2020. Ces résultats se relient assez facilement à l'estimation statistique de la surmortalité. Un billet de blog a été diffusé par la Drees pour expliquer la grille de lecture des estimations statistiques de décès liés au Covid.

Côté sécurité et justice, un panorama inédit sur les violences en France a été publié grâce aux résultats de la première enquête statistique menée en propre par le SSMSI. Des travaux sur la traite et l'exploitation des êtres humains ont également été diffusés.

Dans le domaine de l'éducation, les premiers résultats des évaluations nationales des élèves de CP, CE1, 6^{ème} en français et en mathématiques ont été publiés. Ils restent mitigés. Un baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Education nationale montre que la satisfaction est très sensiblement inférieure à la moyenne des Français en emploi. Les notes sur les perspectives de carrière et le niveau de rémunération sont très basses.

Quelques études ont été menées sur le marché du travail. Le SIES a travaillé sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des doctorants. Le SSM Fonction publique a abordé le recours au télétravail des agents de la fonction publique. En 2021, chaque semaine, un agent de la fonction publique sur cinq en moyenne a télétravaillé. Le taux est plus élevé dans la fonction publique d'Etat hors Education nationale. La Dares a commenté l'obligation d'employer des travailleurs handicapés et la Drees a mené une étude sur le recours des médecins à un secrétariat.

Sur les questions économiques, un Insee Référence sur les entreprises en France expliquait qu'en 2020, les évolutions de la situation des entreprises étaient très hétérogènes, même au sein d'un secteur d'activité. Il comportait aussi différents dossiers, dont certains rédigés par la Direction générale des entreprises. L'un de ces dossiers rappelait l'estimation de l'effet emploi des délocalisations de 1995 à 2017. Ce jour, l'Insee publie une note de conjoncture avec une exploitation de questions particulières liées à la hausse des prix de l'énergie et un éclairage sur l'évolution des taux de marge par branche qui fait l'objet de nombreuses demandes dans un contexte d'inflation forte. Dans une visée un peu prospective, la note cherche aussi à éclairer les premier et deuxième trimestres de l'année à venir en termes de croissance et d'inflation. A 18 heures paraîtront aussi les premiers résultats des comptes de l'agriculture en 2020, qui font apparaître des situations très variées selon les filières, mais une hausse des prix plutôt générale.

Raphaëlle BERTHOLON estime qu'il faut distinguer l'usage de la statistique et sa médiatisation. C'est ce dernier aspect qui était mis en cause. Certains sortent des chiffres sans forcément les remettre dans leur contexte. Il faut appeler à la prudence dans l'utilisation. L'existence de labels constitue un élément de réassurance. Elle remercie par ailleurs l'Insee pour les éléments à paraître sur l'impact des prix de l'énergie sur les entreprises, un sujet qu'elle avait porté lors de séminaires entre les partenaires sociaux et la Banque de France. Cette information est cruciale pour connaître véritablement la situation économique des entreprises. La CPME a conduit une enquête sur le sujet auprès de ses adhérents. Il apparaît que 9 % des entreprises s'interrogeaient sur la continuité de leur activité.

Xavier TIMBEAU s'interroge sur la mesure de l'indice des prix et sa composante gaz et électricité. Les commentaires des autres instituts statistiques sont un peu effrayants. Pour calculer l'indice des prix à la consommation, certains comme les Pays-Bas appliquent le prix spot de l'énergie, faute d'information sur les renouvellements de contrats ou la nature de ces contrats. Il s'enquiert de la façon dont l'Insee prend en compte les contrats des ménages. Il demande également s'il existe un groupe de travail ou une cellule de réflexion au niveau européen sur le sujet. L'enjeu est important. L'indice des prix à la consommation sert d'index pour de nombreuses mesures et politiques. Si la mesure est fautive, elle pourrait entraîner des conséquences catastrophiques.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que l'enjeu consiste à suivre dans les prix de détail l'ensemble des offres que souscrivent les ménages. Quand il n'existait qu'un seul fournisseur public, la question ne se posait pas et tous les ménages étaient placés sous le bouclier tarifaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut tenir compte des nouveaux contrats et des clauses qui s'appliquent aux contrats existants, hors TRV (tarif réglementé de vente) sur lequel joue le bouclier tarifaire. Il existe sans doute des marges d'amélioration sur le sujet. L'Espagne présentait un problème de couverture pour l'électricité, de nombreux ménages n'étant pas desservis par l'opérateur historique. Aux Pays-Bas, le problème tient au suivi des clauses dans les contrats, avec un biais qui semble important. Le sujet est discuté dans les groupes de travail actuels au niveau européen afin de s'assurer que tous les pays développent la même pratique. Le directeur général de l'Insee suggère de prévoir un point sur ces sujets lors d'une commission.

Christel COLIN, représentant la **Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) au sein de l'Insee**, précise que l'Insee suit les tarifs réglementés de vente et différentes offres de marché, en s'appuyant sur des pondérations mises à disposition par la CRE (Commission de régulation de l'énergie). La difficulté, partagée au niveau européen, tient aux contrats en stock. Le biais identifié aux Pays-Bas est d'une bien plus grande ampleur que celui qui pourrait être anticipé en France. Le suivi de l'évolution des contrats en cours reste une fragilité à laquelle l'Insee s'efforce d'apporter une réponse.

Roxane SILBERMAN signale que la question a été soulevée sur ce sujet à l'ESAC et que la discussion a pointé les problèmes de comparabilité des contrats.

Nicolas PROKOVAS salue la publication commune de l'Inserm-Drees-Santé publique France sur les causes de décès qui va dans le sens des vœux du Conseil. S'agissant de l'enquête en cours pour connaître les prévisions des entreprises sur les coûts de l'énergie, il a cru comprendre que la demande émanait des cabinets du Premier ministre et du ministre de l'Economie. Le calendrier a été extrêmement serré, puisque les résultats sont attendus pour le mois de janvier. L'enquête est déjà sur le terrain alors que la demande a été adressée au secrétariat du Cnis le 25 novembre. Le Conseil n'en a donc eu aucune connaissance. Nonobstant l'intérêt du sujet, ce procédé remet en cause l'indépendance de la statistique publique et la qualité du rendu. Certes, le sujet est extrêmement important. Néanmoins, l'absence de toute information et la façon extrêmement rapide dont le service statistique public s'est mis en ordre de marche posent un problème.

Jean-Luc TAVERNIER précise que la direction des statistiques d'entreprises a présenté l'opération comme une demande des cabinets alors qu'il s'agissait d'une auto-saisine dont il avait eu l'initiative. Depuis septembre, la question du renouvellement des clauses tarifaires du prix de l'électricité est posée. Or rien dans la statistique publique ne porte sur la collecte d'une information existante sur des prix futurs. Il a donc estimé qu'il serait intéressant de travailler sur le sujet. Eurostat a d'ailleurs exprimé son intérêt sur le sujet. Peu après, des réunions ont eu lieu au niveau du gouvernement pour essayer de calibrer la mesure d'amortisseur prix sur les entreprises. Face à l'absence d'information, l'Insee s'est tourné vers EDF qui était en mesure de donner une assez bonne vision des prix attendus pour 2023, y compris sur la distribution. EDF a néanmoins refusé que cette information soit publiée si elle n'était pas demandée aussi aux autres opérateurs. Avec 30 à 40 fournisseurs significatifs, cette requête n'est pas apparue impossible. Conformément aux vœux de ces fournisseurs, le directeur général a alors proposé que la demande émane de l'Insee pour garantir la confidentialité de ces informations. La direction des statistiques d'entreprises a préféré que cette enquête unique soit conduite sous le label statistique, utilisant la procédure exceptionnelle mise en œuvre durant la crise Covid. Cependant, ce dossier ne doit pas faire jurisprudence quant à un recours excessif à la procédure exceptionnelle.

Nicolas PROKOVAS rappelle qu'à l'époque, les membres du Conseil étaient au moins informés et consultés à distance.

Françoise MAUREL précise qu'a été utilisée la procédure d'avis d'opportunité en urgence prévue dans le décret Cnis. Selon cette procédure, l'avis d'opportunité est signé par le président du Cnis après l'avis du président de la commission concernée. Gianluca OREFICE a bien donné un avis favorable. La suite de la procédure jusqu'au visa a été allégée. Pour autant, elle a inclus des consultations. Au lieu de consulter toute la commission compétente, le Comité du label s'est rapproché d'un ensemble d'experts du sujet. En cinq jours, le secrétariat général ne pouvait pas non plus consulter tout le Conseil. Il est donc prévu de l'informer *a posteriori*, comme il l'a fait pour les enquêtes EPICOV et ACEMO-Covid dans le cadre des commissions.

Delphine VESSILLIER, représentant la **Confédération des petites et moyennes entreprises**, confirme que les membres du comité du label ont été interrogés sur le sujet. Elle-même s'est dite gênée par l'urgence, soulignant que cette situation ne devrait pas se reproduire trop souvent, car elle limite un peu l'intérêt du label. Après une consultation par mail, un point a été effectué en comité. Sylvain MOREAU a alors présenté cette enquête comme l'idée du directeur général de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER entend la nécessité d'éviter toute dérive dans la pratique du comité du label. La question peut même se poser dans ce cas de l'opportunité d'une telle saisine. Pour cette enquête, le directeur général de l'Insee se porte garant sur l'indépendance.

V. ACTUALITES DE L'ESAC – ENJEUX POUR LE CNIS

Roxane SILBERMAN propose, compte tenu de l'heure, de faire lors d'un prochain bureau une présentation plus complète des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de l'ESAC du 19 octobre et de celle organisée le 20 octobre par l'ESAC avec les organisations nationales représentant les utilisateurs, après les réunions suivantes de l'ESAC qui auront lieu en mars.

Elle souligne très rapidement quelques points. Le règlement ESOP était effectivement à l'ordre du jour de la réunion et des questions ont été posées sur cette question des statistiques infra-annuelles. Il serait même question de statistiques de population mensuelles.

Jean-Luc TAVERNIER précise que les données mensuelles concerneraient uniquement les naissances et les décès.

Roxane SILBERMAN indique qu'Eurostat semble lier la demande de statistiques infra-annuelles à la nécessité de disposer de statistiques à jour sur les logements pour les questions de consommations d'énergie. L'ESAC doit rendre un avis sur le règlement ESOP. Les membres doivent envoyer leurs commentaires au président. Ils n'ont cependant pour l'instant pas reçu le texte et la discussion n'aura lieu que par échanges de mail, ce qui n'est pas très satisfaisant. En outre, le calendrier reste peu clair. La directrice générale d'Eurostat, Mariana KOTZEVA souhaiterait que cet avis intervienne après la proposition de la Commission et avant l'envoi au Parlement. Pour Roxane Silberman, ce moment n'est pas forcément le plus adéquat. Une fois que la Commission a finalisé son texte, il semble plus difficile d'intervenir. Par ailleurs, l'ESAC devra également rendre un avis sur le règlement 223. L'un des points qui sera proposé dans cet avis serait d'inscrire plus formellement l'ESAC et la nécessité de l'avis de l'ESAC dans le texte. Pour Roxane Silberman, ce serait peut-être l'occasion aussi de souligner dans le règlement le lien nécessaire entre l'ESAC et les organismes nationaux représentant les utilisateurs.

Françoise MAUREL rappelle qu'il était prévu de rendre compte de la réunion entre l'ESAC et les conseils nationaux dont le Cnis fait partie. Elle propose de reporter ce point au Bureau de mars. Elle signale néanmoins qu'en 2023 sera mené au niveau européen un exercice nouveau dit « Priority Settings », qui visera à définir des recommandations dans le domaine des statistiques de santé. Ces exercices sont menés par Eurostat avec un certain nombre de pays volontaires. La France s'est portée volontaire et la Drees représentera le service statistique dans l'exercice conjoint. La méthodologie prévoit la consultation des utilisateurs tant au niveau européen qu'au niveau national. Il paraît donc tout à fait naturel que la concertation dans le cadre de cet exercice soit menée au sein du Cnis. Les modalités restent inconnues à ce jour. Il pourrait s'agir d'un questionnaire électronique, de réunions, etc.

Roxane SILBERMAN ajoute qu'Eurostat consulte des utilisateurs, mais pas forcément l'ESAC.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que la consultation des utilisateurs est évoquée de longue date au niveau européen. Pour autant, les modalités pratiques restent toujours très insatisfaisantes. Il se dit convaincu qu'Eurostat recueille de manière scrupuleuse les besoins des DG de la Commission, mais que le recueil des besoins nationaux est moins clair. Des discussions ont été menées à plusieurs reprises sur la prise en compte des utilisateurs nationaux. Or le sujet n'avance pas. Le cas d'ESOP apparaît caricatural. L'ESAC n'a pas été consultée avant la dernière réunion du comité directeur. Au demeurant, l'ESAC n'est pas une formation du Conseil ou du Parlement. Il est placé auprès de la Commission. Il est donc pertinent que l'instance donne son avis avant que la Commission présente sa proposition et non après.

VI. ACTUALITES DU CNIS

Informations sur l'ordre du jour de l'Assemblée plénière

Patrice DURAN indique que deux thèmes ont été définis pour alimenter les réflexions : les enjeux statistiques du suivi de la crise énergétique et ses impacts sur l'économie, puis la « grande démission » et le fonctionnement du marché du travail dans la période récente.

Evénements du Cnis en 2023

Patrice DURAN rappelle que se tiendra le 7 mars 2023 un colloque sur la mesure de la transition écologique. Pierre VELTZ sera le grand témoin. Il se demandera notamment si la dynamique de la société hyper industrielle est compatible avec l'urgence écologique. Le colloque sera composé de plusieurs sessions sur les aspects macroéconomiques, les entreprises, les ménages. Enfin, une table ronde sera

animée par Xavier TIMBEAU sur les défis en termes d'innovation que pose la transition écologique à la statistique publique.

Points divers

Raphaëlle BERTHOLON demande un éclairage sur la décision de classement en administration publique d'Action Logement Services. Elle souhaite connaître les éléments déclencheurs d'un tel classement. Elle a en effet découvert que les classements de l'Insee n'étaient pas anodins et pouvaient avoir une incidence pour l'entité concernée qui, en l'occurrence, ne pourra plus emprunter au-delà de 12 mois.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'une disposition a été votée dans une loi de programmation des finances publiques et reconduite ensuite, voulant qu'un organisme classé comme organisme divers d'administration centrale ne puisse pas emprunter. Ainsi le droit d'emprunter est attaché à un classement de comptabilité nationale qui n'est pas conçu pour cela. Régulièrement, des établissements publics sollicitent l'Insee et il est arrivé que l'appréhension du test marchand-non marchand soit modifiée à la faveur d'informations complémentaires. L'exercice est mené sous le contrôle d'Eurostat qui s'assure qu'aucun organisme n'échappe du champ des administrations publiques s'il a vocation à y figurer. Malgré cette impossibilité d'emprunter, le ministère du Budget peut toujours faire une exception. En outre, la ponction sur l'exercice en loi de finances n'a plus d'intérêt. Les comptables nationaux confirment leur analyse sur Action Logement. Il ne faut pas pour autant en tirer trop de conséquences en voulant exercer une tutelle trop puissante.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie les membres du Bureau pour leur présence et leur souhaite d'excellentes fêtes.

La séance est levée à 12 heures 50.